AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**215C1221**
FR0012882389-FS0517

12 août 2015

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**PHARMAGEST INTERACTIVE**

(Euronext Paris)

**Annule et remplace D&I 215C1206 du 7 août 2015**

Par courrier reçu le 12 août 2015, la société anonyme Amundi Group[1] (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds sous gestion, a déclaré détenir, au 5 août 2015, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de gestion Amundi SA et Société Générale Gestion, 164 352 actions PHARMAGEST INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 1,08% du capital et des droits de vote[2] de cette société[3] et n'avoir, par conséquent, pas franchi en hausse, le 5 août 2015, les seuils de 5% du capital et des droit de vote de la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

_____

[1] Détenue à 80% par le groupe Crédit Agricole et à 20% par le groupe Société Générale. Les sociétés anonymes Amundi, Société Générale Gestion, Etoile Gestion et CPR Asset Management sont des sociétés de gestion contrôlées par Amundi Group et ont une politique de vote commune. Ces sociétés de gestion agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole et Société Générale, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Et non 5,42% du capital et des droits de vote de PHARMAGEST INTERACTIVE.
[3] Sur la base d'un capital composé de 15 174 125 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (et non 3 034 825 comme indiqué par erreur).